

Image not found or type unknown



Assemblée générale d'une association loi 1901 : quels sont ses pouvoirs ?

Fiche pratique publié le 27/10/2014, vu 478 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Certains pouvoirs peuvent uniquement être exercés par l'assemblée générale de l'association loi 1901. Que vous choisissiez ou non de lui attribuer des pouvoirs spécifiques, dans tous les cas ce sera le seul organe compétent pour exercer certaines prérogatives.

Certains pouvoirs peuvent uniquement être exercés par l'assemblée générale.

[Voir le détail](#)